Échos des médias

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 928

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les difficultés d'un tel renversement des valeurs ne sont pas celles que décrit la propagande des opposants déjà en action. Les caisses de pension continueront à placer dans l'immobilier; la rentabilité qu'elles souhaitent pour les capitaux qu'elles investissent fait que leurs loyers sont généralement «avantageux»; il n'y aura donc pas pénurie de logements, mais assainissement. Le marché agricole aussi sera mieux protégé. En revanche, la rigidité de l'initiative — elle est monoidée — ne s'adapte pas à la diversité des situations. Il peut être économiquement utile de louer des locaux industriels ou sage de garder en réserve des terrains. De même, fermage et droit de superficie ont, dans des circonstances précises, fait leurs preuves. L'embarras dans l'application de l'initiative est la gestion du temps.

Est-ce que valeur d'usage implique usage immédiat? L'héritage, qui est inscription de la durée des générations dans la possession du sol, est une de ces difficultés que pourra peut-être résoudre la législation. Usage personnel signifie-t-il usage actuel?

Maintenir la pression

Nous soutiendrons pleinement l'initiative, sans trop d'illusions sur ses chances de succès. Mais elle affiche la persistance d'un courant de pensée où se sont retrouvés aussi bien des socialistes que des libéraux, comme Charles Secrétan, conscients que le sol n'est pas marchandise.

Dans cette lutte difficile, voir plus haut les spécificités suisses, plusieurs approches pourront un jour aboutir à des effets convergents.

Une affectation des sols plus rigoureuse, par exemple des zones agricoles permanentes, renforcerait la valeur d'usage chère aux initiants. Et surtout il importe de permettre à la collectivité d'acquérir des terres pour les mettre à disposition des exploitants ou des coopératives d'habitation.

Un droit d'emption en faveur de fondations d'intérêt public constituant des réserves de terrains agricoles ou constructibles est un outil indispensable. Relire sur ce thème *L'utopie foncière*, d'Edgar Pisani (préface de Michel Rocard, Editions Gallimard, 1977).

Mais, pour le 4 décembre, rejoindre ceux qui ne se résignent pas. ■

SIXIEME INITIATIVE XENOPHOBE

Le non ne résout pas tout

(*jd*) Il s'agit d'une véritable obsession. L'initiative de l'Action nationale soumise à la votation populaire le 4 décembre prochain est la sixième du genre depuis 1965. Avec l'initiative Schwarzenbach appuyée par 46% des votants en 1970, la Suisse avait joué avec le feu xénophobe. Depuis lors le soutien à l'Action nationale est allé en décroissant; d'où la nécessité d'une nouvelle stratégie moins brutale. L'Action nationale se refait une crédibilité en abandonnant l'idée d'un refoulement massif de la population étrangère: il s'agit simplement de ne pas remplacer la totalité des immigrés qui chaque année quittent notre pays. «Voyez comme nous sommes devenus raisonnables, humains», susurent les nationalistes.

Pour nous, le rejet de l'initiative est d'abord question de principe. C'est le refus d'entrer dans cette logique monomaniaque incapable de saisir et de résoudre les problèmes autrement qu'en termes de population étrangère. C'est le refus de la logique du bouc émissaire. Par ailleurs, les modalités proposées par l'Action nationale n'ont que l'apparence de l'humanité. Le statut de saisonnier se voit conférer une légitimité constitutionnelle; les saisonniers en droit d'obtenir un permis annuel comme les familles désirant rejoindre l'un des leurs au bénéfice d'un permis de séjour se heurteront à la règle du plafonnement. Même difficulté pour les requérants d'asile, les réfugiés, les candidats à un séjour de formation, les scientifiques en stage.

Le ton général de la campagne des opposants peut laisser croire que le rejet de l'initiative réglera tous les problèmes humains et économiques. Il s'agit là d'une illusion. Le refus de l'initiative de l'Action nationale n'est qu'un premier pas nécessaire mais pas suffisant.

Les milieux économiques, qui soulignent les effets inhumains de l'initiative, seraient plus crédibles s'ils affichaient leur volonté de supprimer le statut de saisonnier et d'offrir aux travailleurs étrangers des conditions de travail et de vie dignes d'un pays riche. Et pourquoi faut-il la menace d'une initiative populaire pour que les cantons frontaliers se fendent d'une déclaration solennelle sur la nécessité de lutter contre les négriers du marché du travail, de veiller au respect des conventions collectives et de garder sous contrôle l'effectif des travailleurs frontaliers?

Une fois encore, l'argumentation économique domine le débat. Indéniablement une acceptation de l'initiative provoquerait de graves difficultés. Mais est-ce à dire que son rejet réglerait tous les problèmes économiques? Une fois déjà nous avons cédé à la tentation de bâtir notre prospérité sur le recours à une main-d'œuvre bon marché. Et, au moment de la récession des années 70, le réveil fut douloureux: structures dépassées, manque de compétitivité et finalement chute de l'emploi. ■

ECHO DES MEDIAS

Jeudi sports & loisirs, hebdomadaire gratuit genevois, a paru pour la première fois le 10 novembre. Fiche signalétique: imprimerie Roto Sadag, appartenant par l'intermédiaire de la *Tribune de Genève* à Publicitas; régie des annonces: Orell Füssli Publicité SA, dont Publicitas est actionnaire minoritaire; tirage: 208'000 exemplaires; parmi ceux qui collaborent à la rédaction: Claude Ketterer.

Le journal *La Nation arabe* a paru à Genève de 1930 à 1938. Une réimpression sera bientôt à la disposition des chercheurs grâce à des Britanniques.

Dix-huit radios locales suisses ont constitué un «pool» publicitaire. Parmi elles, sept radios romandes.

Douze radios locales alémaniques ont mis sur pied un réseau pour faciliter leur collaboration en matière de production. Elles ont créé une SA dans ce but.